



NOUVELLES D'EUROPE

ANGLETERRE.—On lit dans le Globe du 2 octobre : Hier la duchesse de Kent est arrivée à Woolwich, venant d'Ostende, à bord de la frégate Firebrand. Le temps fort mauvais a empêché les spectateurs d'être très nombreux sur le passage de la princesse. Le colonel Wilde attendait S. A. R. pour la conduire à sa résidence. —Le Journal le plus considérable de l'Angleterre, le Times, a eu dernièrement à soutenir un procès qui a eu un grand retentissement dans la presse et dans le monde commercial anglais. Le Times avait dénoncé au public un vol pratiqué sur une très grande échelle à l'aide de fausses lettres de crédit. Attaqué en diffamation, il avait, pour réunir des témoins et des preuves dans l'Europe entière, dépensé 3,000 liv. ster. Les premiers banquiers et négociants de Londres ont tenu une réunion pour adresser au Times des remerciements et des félicitations au nom du commerce. La circulaire de convocation était signée par MM. Rothschild, Masterman, Baring, Barclay, Attwood, Jones, Lloyd, Prescott, etc. Le meeting s'est tenu le 2 octobre à Mansion-House, sous la présidence du lord-maire. La résolution suivante a été proposée par M. Masterman, un des représentants de la Cité : "Que ce meeting désire exprimer dans les termes les plus explicites son estime pour l'activité infatigable, la persévérance et l'habileté qu'ont montrées les propriétaires du journal le Times dans le procès Boyly contre Lawson, dévoilant la conspiration la plus étendue et la plus frauduleuse qui ait jamais été faite contre le monde commercial. La résolution a été adoptée à l'unanimité. —Le lord-maire de Londres a offert le 10 un banquet splendide aux nouveaux ministres anglais. Des discours ont été échangés, mais on n'y remarquait aucune allusion politique. —La reine d'Angleterre, dont la grossesse est assez avancée, vient d'éprouver une indisposition. S. M. avec sa cour était arrivée au palais de Buckingham. Sa santé était meilleure. —Les ouvriers imprimeurs de Londres sont dans la détresse. On dit que douze à quinze cents compositeurs n'ont pas de travail. Déjà deux ou trois réunions préparatoires ont eu lieu avant d'en tenir une définitive dans laquelle on conviendrait de faire un appel au public. —La prorogation.—Cette cérémonie s'est passée assez tristement. Il n'y avait que fort peu de membres présents, la plupart ayant depuis quelques jours pris le chemin de leurs terres. C'est en vain que de nombreuses pétitions adressées à la reine ont demandé que la législature entrât de suite in medias res et s'occupât des réformes à apporter à la loi des pauvres et à la loi sur les céréales; le ministère a cru devoir clore la session à l'époque accoutumée. L'ajournement au mois de novembre est, comme l'on sait, simplement pour la forme. Au 11 novembre le parlement sera de nouveau prorogé jusqu'au mois de février. Le cabinet a donc cinq mois pour préparer et mûrir ses plans. Ce n'est pas trop, vu la situation critique dans laquelle l'Angleterre se trouve placée. Néanmoins nous croyons que le ministère a commis une grande faute en ne modifiant pas la loi des pauvres dans ses clauses les plus draconiennes. Sa popularité a déjà reçu une grave atteinte par suite de cette indifférence pour les souffrances des pauvres. Son refus d'amender, quant à présent, la loi des céréales, n'aura pas, quoi qu'on en dise, la même influence sur l'esprit public. La raison de cela nous paraît simple. La question des céréales, passablement compliquée, nécessite des calculs, et une certaine connaissance des relations qui existent entre l'agriculture et l'industrie; ce qui fait que le peuple, qui n'a pas le temps d'apprendre l'économie politique, ne connaît pas plus le droit fixe que l'échelle proportionnelle (sliding scale). Mais qu'on lui parle à ce peuple des maux de travail (workhouses), des dures et impitoyables conditions auxquelles il faut qu'il satisfasse pour y être admis, de la terrible discipline qui y règne, il comprendra sans avoir besoin de grouper des chiffres, il mettra de suite le doigt sur la plaie. Aussi critiquent-ils ceux qui lui disent que les protestations des Tories en faveur du pauvre avant leur avènement au pouvoir n'étaient qu'un moyen d'arriver aux affaires, et non un but noble et généreux. —L'énergie avec laquelle l'Angleterre poursuit l'établissement de sa flotte de bâtiments à vapeur, et les moyens d'exécution dont elle dispose, peuvent se comprendre par les lignes ci-dessous : "Une seule maison de Glasgow, en Ecosse, a fourni quatre frégates à vapeur de première classe : le Clyde, le Tweed, le Tyne, et le Teviot, toutes prêtes à prendre la mer, en dix-huit mois. On peut conclure, d'après ce résultat, que la seule ville de Glasgow, en cas de guerre, pourrait fournir douze frégates à vapeur dans un an, et conséquemment une frégate à vapeur par mois, aussi long-temps que le gouvernement Britannique le voudra; et qu'on remarque que ce sont là les moyens d'un seul port commercial et où il n'y a point d'arsenal de guerre."

FRANCE.—Le bruit courait à Paris que les chambres seraient convoquées pour le 23 décembre. —On nous assure que ce n'est pas 700 chevaux, comme l'avait dit le Courrier, mais bien 1100 que les régiments d'artillerie en garnison à Metz ont reçu ordre de diriger sur Toulouse. Quelques personnes pensent que cette mesure est prise dans l'éventualité d'hostilités sur les frontières d'Espagne. (Gazette de Metz.) —On lit dans le Courrier de la Moselle : "Le 29 septembre, l'octroi de Metz a arrêté à la porte de la France, la voiture du beau-père d'un des ministres de S. M. Louis-Philippe, qui essayait d'introduire en fraude 72 bouteilles de vin." —On écrit de Pau, le 12 octobre : "Hier on a été en retard de diriger sur Saint-Jean-Pied-de-Port la plus grande partie de notre garnison. Il ne reste ici que deux compagnies pour faire le service des prisons. M. Devaux, colonel du 5e régiment d'infanterie de ligne, a reçu l'ordre et est parti immédiatement pour prendre le commandement des troupes qui se réunissent sur la frontière." —De nouvelles arrestations ont été faites à Lyon et dans les environs. On a conduit dans la prison du Palais-de-Justice des individus arrêtés à St-Chamond sous la prévention de faire partie d'une société secrète. On lit, à ce sujet, la note suivante dans le Journal de Saint-Etienne : "On dit qu'une même affiliation existait entre certaines parties de notre arrondissement et Lyon. Des commissions rogatoires et des ordres d'arrestation auraient été transmis au parquet de St-Etienne."

On cite les noms de deux habitants de St-Chamond qui auraient été interrogés et transférés à Lyon, sur les ordres de M. Falconnet, substitut, et de M. Roche-Lacombe, juge d'instruction. —Le duc de Bordeaux.—Un supplément du journal la France contient une lettre du Kirckberg du 24 septembre, annonçant que le duc de Bordeaux avait été débarrassé le jour même de tout appareil. Il s'est levé pour la première fois et a pu rester assis sur un canapé pendant une demi-heure. —On écrit de Kirckberg, 3 octobre : "La santé du prince continue à être aussi bonne que possible. On l'a porté hier pour la première fois dans le salon, dans le jardin, et il a passé près d'une heure à voir les nouveaux chevaux qui lui sont arrivés d'Angleterre. Il sortira en voiture à la fin de la semaine. Il n'y a donc plus, grâce à Dieu! aucune espèce d'inquiétude à avoir. Vous pouvez rassurer complètement tous nos amis. On chante ici aujourd'hui un Te Deum d'actions de grâces pour le rétablissement du prince. Toute la population des environs, qui lui est très attachée, y assiste." —La Gazette de France dit : "On sait que Henri de France, aussitôt qu'il pourra supporter le voyage, se rendra à Gratz auprès de sa mère, et de là à Vienne. Selon les bruits qui circulent, le jeune prince sera mis, dans cette capitale, en rapport avec des hommes importants par leur position et distingués par leur caractère. Ayant atteint sa grande majorité, après avoir reçu une instruction forte et solide, le complément de son éducation sera la discussion des affaires et des grands intérêts de l'Europe qui se passera devant lui. On ajoute que deux hommes éminents de notre pays, qui devaient se rencontrer au palais Conti, à Rome, lorsque Henri de France y est venu, pourraient bien se trouver à Vienne à l'époque de ce voyage." —On lit dans le Réparateur de Lyon du 2 octobre : "Nous avons vu hier M. de Lavillatte, qui a passé dans notre ville, revenant de Kirckberg, qu'il avait quitté le 20 septembre. S. A. R. n'éprouve plus de douleurs; avant peu l'appareil devait être enlevé. Le 19, les deux jambes ont été encore rapprochées par les gens de l'art, et elles sont absolument ce qu'elles étaient avant l'accident, qui ne laissera pas la moindre trace. M. de Lavillatte raconte lui-même comment sa chute est arrivée; il montait un cheval hongrois qu'il aime beaucoup; le cheval s'est égaré; le prince, au lieu de lui rendre les rênes, a continué à les tirer à lui, alors le cheval s'est renversé en arrière, et M. de Lavillatte, qui était sur une selle basse, a glissé aussi en arrière, et le cheval, tombant sur lui de tout son poids, a occasionné la rupture du col du fémur. Mgr. le duc de Bordeaux ajoutait : "La pauvre bête, ce n'est pas sa faute; et il est impatient de remonter sur son cheval favori. Mais cela ne sera pas de long-temps encore, le prince ne marchait qu'avec des anilles pendant deux mois après la levée de l'appareil, afin de laisser la suture se consolider parfaitement." —On assure qu'Espartero veut établir de l'autre côté des Pyrénées un cordon de cinquante mille hommes contre les intrigues de Marie-Christine. —Le mouvement d'O'Donnell va précipiter le mariage du duc de Cadix et de l'innocente Isabelle, l'infante aux pierres et aux diamants. Les partisans de dona Carlotta s'en vantent hautement. —La reine Christine va publier, dit-on, un manifeste pour atténuer le mauvais effet produit par les proclamations d'O'Donnell. —Aujourd'hui que le mouvement militaire a échoué à Madrid et qu'il est concentré à Bilbao et dans Pampelune, les habiles démentent ce qu'ils ont fait eux-mêmes, car les proclamations ont été rédigées à Paris.

On se rappelle l'affreux tempête dont les côtes de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis furent assaillies dans les premiers jours d'octobre. Des orages non moins épouvantables se firent sentir dans le même temps en Europe sur les côtes de l'Océan et surtout de la Méditerranée, et firent craindre, dans les départements du midi de la France, des désastres semblables à ceux qui les avaient alligés l'année dernière à la même époque. Pour en donner une idée, nous prenons parmi les récits dont se remplissent les journaux, l'extrait suivant : "De mémoire d'homme, dit le Courrier de Lyon, on ne se souvient à Lyon d'un orage semblable à celui qui, pendant toute la nuit du 2 au 3, a grondé sur nos têtes. Pendant douze heures consécutives, des éclairs d'une durée et d'une intensité effrayante, et d'effroyables coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption, tandis que la pluie et la grêle tombaient avec fracas sur nos toits. "Dès le 2, dans la journée, les signes ordinaires précurseurs de la tempête s'étaient fait remarquer; l'air chargé d'électricité faisait prévoir que la nuit ne se passerait pas sans orage; mais on était loin d'en prévoir la violence et la durée. C'est à dix heures environ qu'il a commencé, et depuis ce moment, toute la population de notre ville a été tenue en éveil par l'épouvantable désordre de la nature auquel elle a assisté. A une heure, le temps a paru se calmer; mais à deux heures, la foudre, la grêle et la pluie ont recommencé à tomber jusqu'au jour avec une violence inouïe. C'était un concert infernal dont rien ne peut donner l'idée. "Le 3 au matin, après une interruption de quelques heures, les coups de tonnerre et la pluie ont recommencé; nous avons pu recueillir une partie des nouvelles de la nuit dernière. La foudre a frappé un bateau chargé de charbon amarré à la Mort-qui-trompe; ce bateau en a détaché quelques autres qui sont allés se briser contre les arches du pont Flévit. On craint d'apprendre de douloureuses nouvelles sur les désastres causés dans nos environs par cette intempérie atmosphérique qui semble destinée à renouveler à un an de distance une partie des maux produits par l'inondation d'octobre et novembre 1840. "Les eaux du Rhône et de la Saône, mais surtout celles de cette dernière rivière, se sont beaucoup élevées." —L'Angleterre veut terminer à tout prix l'affaire de la Chine, si mal conduite jusqu'ici; des renforts considérables sont envoyés, un nouvel amiral et un nouveau ministre plénipotentiaire ont dû arriver sur les lieux dans les premiers jours du mois d'août. Il est probable que le prochain courrier ne nous apportera pas encore des nouvelles de ce qu'ils auront déjà fait; mais en attendant, nous connaissons déjà la teneur non ambiguë des instructions qui leur ont été données. Ils doivent exiger pour indemnité de l'opium saisi en 1839 et pour les frais de la guerre, une somme de 15 millions de dollars (80 millions de francs). L'ouverture de comptoirs anglais dans les principaux ports de l'empire, la faculté pour le gouvernement anglais d'entretenir une mission permanente à la cour de Pékin; enfin ils ne doivent négocier qu'avec une personne revêtue des pouvoirs les plus explicites et émanés de l'empereur lui-même; et si cette personne ne se présente pas, il est probable qu'ils iront eux-mêmes présenter leur requête à main armée dans la capitale de l'empire. Yeh Shan, le neveu du céleste Empereur, a envoyé un rapport des événements de Canton à son oncle. "J'ai donné, dit-il, plusieurs millions aux barbares pour les encourager à se retirer. J'ai employé cette ruse afin de pouvoir réparer les fortifications."

THES.—Les succès obtenus en Chine, et les arrivages considérables de thé, tant à Londres qu'à Hull, Bristol et Liverpool, ont causé une grande baisse sur cet article; au vent de Londres, les congous se sont écoulés depuis 21 1/2 à 22 1/2 la livre; les autres sortes de qualités supérieures, ne sont pas demandées.

LES FAILLITES EN LIEU A LISBONNE.

La plus considérable est celle de la maison Corpus Garcia et Comp. Elle pèsera sur le commerce anglais. —TURQUIE.—La guerre vient d'éclater entre les chrétiens et les musulmans dans les districts de Napolouse. Mille hommes sont restés morts, dit-on, sur le dernier champ de bataille. La Gazette d'Angsborg du 11 octobre, qui rapporte le fait, dit que les détails manquent encore.

LES EXTRAITS QUE NOUS AVONS PUBLIÉS DANS NOTRE DERNIER NUMÉRO, DE DIVERS JOURNAUX DE PARIS

Les renseignements que le Journal des Débats, dans l'article suivant, donne sur le général O'Donnell, le chef du mouvement réactionnaire, ne sont pas sans intérêt : "Il est notoire que depuis la protestation de Marie-Christine contre la tentative de Madrid du 8 octobre, nous ajoutons quelques détails sur les événements qui se sont passés dans les provinces du nord depuis le 1er octobre, et avec lesquels cette tentative était combinée. Le temps et l'espace nous manquent à présent pour en donner un récit complet. —Le général O'Donnell, qui vient de s'emparer de la citadelle de Pampelune, est le même qui a commandé en dernier lieu l'armée du centre à Valence. Il est d'origine irlandaise; son père a commandé un corps d'armée dans la guerre de l'Indépendance. Trois de ses frères ont embrassé le parti de don Carlos. L'un a été fait prisonnier et a été massacré par le peuple à Barcelone; l'autre est mort de ses blessures pendant la campagne; le troisième est entré dans l'armée constitutionnelle après la convention de Bergara. —Le général O'Donnell a servi d'abord dans la garde royale. Pendant la dernière guerre, il a été employé dans la Biscaye et le Guipuzcoa, où il s'est acquis une assez bonne renommée militaire. L'année dernière, lorsqu'il apprit le mouvement de Barcelone et la conduite d'Espartero à l'égard de la reine, il donna aussitôt sa démission; mais la reine, qui mettait alors toute sa confiance en lui, ne l'accepta pas, et se rendit peu de temps après à Valence pour se mettre sous sa protection. —Le général O'Donnell resta à Valence en luttant avec énergie contre l'émeute qui cherchait à s'organiser dans cette ville, et conserva le commandement de l'armée jusqu'à l'abdication de la reine. Depuis il a passé quelque temps en France, et en rentrant en Espagne il a demandé à se retirer à Bilbao. Espartero, auquel la réputation d'O'Donnell et son influence dans l'armée faisaient toujours ombrage, lui désigna Pampelune pour le lieu de son séjour. —Il paraît que le Régent avait conçu depuis quelque temps des inquiétudes sur la garnison de Pampelune, et, dans la crainte d'un soulèvement, il y a fait diriger des troupes de la Castille. Ce sont précisément ces troupes-là qui se sont ralliées les premières au général O'Donnell. La garde nationale de Pampelune, restée fidèle au gouvernement, ne se compose que d'une centaine d'hommes qui tous appartiennent au parti exalté. On sait que cette institution n'a jamais pu prendre racine dans la Navarre et dans les provinces basques, qui la considèrent comme contraire à leurs fueros. —Le général O'Donnell est un homme de 35 à 36 ans; il est d'une haute stature, d'un air martial et sévère. Son caractère est froid, réservé, mais très décidé."

LES PROJETS DU LIEUTENANT GÉNÉRAL O'DONNELL

Les projets du lieutenant général O'Donnell, depuis long-temps prévus, et que des documents authentiques nous avaient mis à même de signaler, il y a quelques mois, lorsque les journaux révolutionnaires les attribuaient aux carlistes, viennent enfin d'éclater. Placé par les circonstances, dans une position qui n'a permis de connaître à peu près les hommes et les choses en Espagne, permettez-moi de soulever un peu le voile qui les couvre. —Une grande erreur dans laquelle les journaux sont tombés, sans exception, depuis le commencement de cette guerre, a été de classer au rang des révolutionnaires, et même des ennemis personnels de Charles V, tous ceux qui l'ont combattu; aucun n'a voulu connaître le caractère espagnol, aucun n'a voulu se rappeler cette fameuse cérémonie de la jura, dans laquelle Ferdinand, qui connaissait bien sa noblesse, après avoir éloigné des rangs de l'armée les officiers dont l'opinion s'était prononcée d'avance, la réunit autour de son lit de mort, et lui fit prêter serment de fidélité à sa fille comme reine, à sa femme comme régente. —Là est tout le secret de la résistance qu'a rencontrée la légitimité et peut-être aussi de la longueur de cette guerre; mais beaucoup ne servaient Isabelle que comme ce même O'Donnell, et ils pouvaient dire ce qu'il a dit à quelqu'un que je pourrais nommer. "Tu vas ouïr mes frères, où je voudrais être; plus heureux que moi, vous n'êtes pas à la jura; vous n'avez pas donné votre parole au roi lui-même, et un O'Donnell ne manque jamais à sa parole."

SI LA RÉGENTE O'DONNELL

Si le mouvement que vos correspondants prévoient en Catalogne a lieu, il sera probablement dirigé par un général que la même précaution politique de Ferdinand a donné à l'usurpatrice, et qui a payé assez cher son honneur du parjure pour justifier sa conduite en y persistant quand même, ou la racheter, en contribuant à obtenir un résultat impossible sans doute, mais qui n'en est pas moins vivement poursuivi, et que ce n'est ici ni le temps ni le lieu de traiter. Quoi qu'il en soit, croyez que l'immense majorité des officiers d'Isabelle est monarchique; en un mot, c'est l'opinion de 89 corroborée par un engagement solennel. —Peut-être aussi ce sera pour le parti qui se relève un puissant auxiliaire que ces nombreux officiers dupes autant que complices de l'exécrable marché de Vergara. Aucun ne soutiendra le pouvoir honteux d'Espartero; aucun n'a voulu, n'a prévu se ranger sous ses lois dictatoriales. Honteux de l'épithète de sots, qui pour eux se joint à celle de traîtres, ils voudront laver l'aveu et chercher à dissimuler l'autre, et tous sont acquis, sinon déjà de fait, du moins de droit, à l'étendard qui se lève, et que l'adresse des meneurs, et probablement le Machiavel de nos jours, leur a présenté comme un acheminement à autre chose. S'il en est ainsi, comme je n'en doute pas, ils doivent saisir avec empressement cette planche offerte à leur honteux naufrage. —Je le répète, la levée de boucliers d'O'Donnell n'est pas un coup de tête; les O'Donnells sont aussi ambitieux qu'intrepides, mais ils n'ont pas la réputation d'étourdis. Parmi les officiers de la catégorie dont il est question déjà, Urbistondo, Ibero et Ortigoza se sont ralliés à lui. Ne serait-ce pas cet intrepide écervelé de Simon de la Torre qui aurait enlevé Bilbao? Il en est bien capable."

QUANT À MAROTO, IL EST EN DEHORS ET NE PEUT SERVIR NI LA REINE QUI LE MÉPRISE, NI LE ROI QUI L'A VENDU

Quant à Maroto, il est en dehors et ne peut servir ni la reine qui le méprise, ni le roi qui l'a vendu, ni Espartero qu'il jalouse, et que de plus il abhorre depuis vingt-cinq ans avec toute l'ardeur d'une haine espagnole et dont il ne sera pas devenu l'ami depuis qu'il a été sa dupe. Pour lui, à défaut de la justice civile sujette aux circonstances, et de la justice divine qui n'est pas toujours de ce monde, la justice publique le condamne au néant. Le rôle de Monk ne lui est pas possible. —Vous voyez, monsieur, par ce que je viens de vous dire, que la nouvelle guerre civile qui se rallume en Espagne n'est pas sans éléments. Je me garderai bien cependant de rien prédire. Ce n'est pas en présence des nobles infortunés de Bourges que je prophétiserai le triomphe d'O'Donnell. Je ne peux, je ne veux que constater ses chances, surtout s'il se méfie des Tuileries. —Quoi qu'il en soit, voilà la guerre civile se couant de nouveaux seigneurs et de nouvelles torches sur la malheureuse Espagne. Elle est excitée, n'en doutez pas, par la même politique et dans le même but qui entreteniront si long-temps celle qu'hypocritement nos gouvernements disaient ou prétendaient croire terminée à Vergara. —"VICOMTE DE ROCHEMORE D'AGREMONT."

LES CORYPHÉES DU PARTI JOVELLANISTE S'ÉTAIENT DU RESTE DONNÉ RENDEZ-VOUS CHEZ LA REINE-MÈRE

Les coryphées du parti jovellaniste s'étaient du reste donné rendez-vous chez la reine-mère. On cite, dans le nombre, l'ancien patriarche des Indes, M. Aroz; MM. de Zea, Martinez de la Rosa et de Toreno, anciens présidents du conseil de S. M.; MM. le lieutenant-général, prince d'Anglona, le duc de Montellano, le comte d'Onate, le marquis de Santago, grands d'Espagne, le marquis de Terranova, frère du duc d'Osuna; M. le comte de Colombi; M. le marquis d'Elbas; les lieutenant-généraux don José de la Cruz et don Francisco Narvaez; le général Navarrot; M. Prat, ancien consul d'Espagne à Marseille; don Domingo Barralon, ancien corrégidor de Madrid; MM. Donoso Cortés et Pidal, anciens députés; M. Muriel, littérateur; M. Villaspagnol; M. Amil, peintre Aguirra Solate, etc., etc."

TERRENEUVE.—OU LIT DANS LE JOURNAL DU HAVRE

On sait que, par le traité de Versailles de 1763; la France ne possède plus dans l'île de Terre-Neuve qu'un simple droit de pêche sur la partie orientale de la côte, qui s'étend depuis le cap St. Vincent jusqu'à l'extrémité nord de l'île. A cette pointe nord et séparée de la grande terre par un canal de trois lieues environ, se trouve un îlot désert appelé Belle-Île, et appartenant aux Anglais. Ceux-ci n'en font aucun usage; outre qu'ils possèdent en abondance des lieux de pêche plus productifs, cet îlot, exposé aux tempêtes, est d'un accès difficile et dangereux. —Nos pêcheurs qui, en raison des limites restreintes assignées à leur exploitation, ont souvent besoin de chercher des ressources en dehors de leur baie, dans l'arrière-saison et quand la pêche a été mauvaise, envoient leurs bateaux pêcher dans les parages voisins, ou s'établir sur quelque lieu de pêche abandonné; ils appellent cela aller en dégrat. Depuis bien des années, Belle-Île servait à cet usage, et sa proximité avait engagé les capitaines placés dans les baies du Nord et du Querpon à y faire quelques petites expéditions. Jamais cette exploitation momentanée d'un endroit désert et inhabitable n'avait soulevé de contestation, et, en effet, il ne fallait pas moins que l'espèce de désespoir causé par l'insuccès pour donner à nos marins l'audace de s'aventurer sur ce rocher désolé. —Cette année, comme d'habitude, quatre ou cinq cents de nos pêcheurs étaient allés s'y établir, peussent ne pas être inquiétés plus qu'ordinairement, mais ils avaient compté sans leurs hôtes. Au beau milieu de la saison, et quand toutes leurs installations furent faites, le commandant de la station anglaise, trouvant sans doute que cette hospitalité momentanée avait de grands dangers, est venu brusquement, et sans avis préalable, les sommer de vider immédiatement les lieux, sous peine de voir leurs bateaux coulés. Ce qui fut fait, non sans de grands dommages pour nos pauvres pêcheurs, qui se sont retirés après avoir perdu leur temps, leurs peines et leurs frais d'établissement."

SIERRA-LEONE.—OU LIT DANS LA GAZETTE DE GUERNESY, DU 16 OCTOBRE

Le 17 août est décédé à l'âge de 24 ans, à Sierra-Leone, M. Jean Jeremie, fils aîné de feu Messire Jean Jeremie, naguères gouverneur-général de cette colonie. La semaine dernière on a reçu ici une lettre de cet estimable jeune homme, en date du 27 juillet, à laquelle épique lui et Mde. Jeremie, sa mère, étaient en parfaite santé. Le Journal de Londres le Times annonce sa mort en ces termes : "Sierra Leone, le 17 août 1841.—Je suis fâché de vous dire que la saison des pluies cette année a causé de graves maladies et une grande mortalité parmi les nouveaux venus. Parmi ceux-ci est M. Wood, du département civil; Mde. Hodgson est décédée le 10 juillet, et son mari, qui était secrétaire de la colonie, est mort le 26. Ils laissent quatre enfants en bas âge, dans la plus grande détresse. Le pauvre M. Jeremie, fils de notre ci-devant gouverneur, n'est plus. Les plus vieux colons parlent de retourner en Europe, pour éviter le mois de septembre qui est le plus fatal de la saison des pluies dans cette vallée de mort. Les derniers dix jours ont été un peu plus sains; mais la mortalité est effrayante parmi les marins. Il est honteux d'envoyer des navires ici durant les pluies; les équipages entiers ont été enlevés durant les dernières six semaines. Je suis convaincu, mais très-lentement. La mort de M. Jeremie sera une grande perte pour l'Afrique; il eût été un excellent gouverneur."

AMÉRIQUE DU SUD.—ON VIEND DE VOIR QU'UNE RÉVOLUTION MILITAIRE EST COMMENCÉE AU MEXIQUE

On vient de voir qu'une révolution militaire est commencée au Mexique. Les nouvelles du Chili annoncent que la nomination d'un président est sur le point d'allumer dans ce pays une guerre civile. Les deux candidats qui se disputent les suffrages sont l'ex-président, général Pinto, et le général Putner, qui commande une partie des forces chiliennes. Le premier paraît devoir l'emporter, mais l'autre menace de briser par la force le suffrage populaire et de recourir aux armes pour surfaire mouyen. Tout le pays est en rumeur et se partage avec violence pour l'un ou l'autre concurrent. —Voici l'extrait d'une lettre de Montevideo, en date du 7 août : "J'ai été témoin, il y a quatre jours, d'un combat naval en rade des deux divisions Lavalle et Rosas. Le premier avait huit navires et le second six."

QUEBEC : SAMEDI, 13 NOVEMBRE, 1841.

Les malles de l'ouest d'hier et d'avant-hier n'ont rien apporté.

Nous n'avons pas encore vu le Styx, ce dont nos amis nous féliciteraient peut-être en d'autres temps.

Nous apprenons que Mgr l'ÉVÊQUE DE NANCY prêchera demain à la cathédrale, à l'Office de l'après-midi.

Ennuyé de son immortalité de carrefour, dans la niche qu'il occupait depuis si long-temps, immobile comme un dieu Terme, à l'encogure des rues Saint-Jean et du Palais, le Général Wolfe, une bonne nuit, s'est mis en tête de voyager, et sautant en bas, s'est allé cacher sous les jupes d'une certaine Vestale, pour se dérober aux poursuites des policiers qui ne manqueraient pas de se mettre à ses trousses. Après un voyage de cinq ou six mois en compagnie de la dite Vestale, il est revenu mardi dernier, à bord de l'Unicorn, et va sans doute occuper de nouveau son ancien poste.

L'Unicorn, qui devait partir hier soir pour Halifax, d'où il ne reviendra plus cette année, a différé son départ jusqu'à ce matin, 5 heures, à cause du mauvais temps. Parmi ses passagers étaient le colonel Barnard, le colonel Wigram, le capitaine Nugent et le capitaine Rowse, des gardes; MM. Curran, Gilley, Ed. Smith, F. O'Brien, Graham, le docteur R. F. Crow, W. Chapman et H. Chapman.

Il s'est élevé hier un fort vent d'est, et la terre est aujourd'hui pour la seconde fois couverte de neige, mais la température est toujours douce.

On se rappelle l'affreux tempête dont les côtes de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis furent assaillies dans les premiers jours d'octobre. Des orages non moins épouvantables se firent sentir dans le même temps en Europe sur les côtes de l'Océan et surtout de la Méditerranée, et firent craindre, dans les départements du midi de la France, des désastres semblables à ceux qui les avaient alligés l'année dernière à la même époque. Pour en donner une idée, nous prenons parmi les récits dont se remplissent les journaux, l'extrait suivant : "De mémoire d'homme, dit le Courrier de Lyon, on ne se souvient à Lyon d'un orage semblable à celui qui, pendant toute la nuit du 2 au 3, a grondé sur nos têtes. Pendant douze heures consécutives, des éclairs d'une durée et d'une intensité effrayante, et d'effroyables coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption, tandis que la pluie et la grêle tombaient avec fracas sur nos toits. "Dès le 2, dans la journée, les signes ordinaires précurseurs de la tempête s'étaient fait remarquer; l'air chargé d'électricité faisait prévoir que la nuit ne se passerait pas sans orage; mais on était loin d'en prévoir la violence et la durée. C'est à dix heures environ qu'il a commencé, et depuis ce moment, toute la population de notre ville a été tenue en éveil par l'épouvantable désordre de la nature auquel elle a assisté. A une heure, le temps a paru se calmer; mais à deux heures, la foudre, la grêle et la pluie ont recommencé à tomber jusqu'au jour avec une violence inouïe. C'était un concert infernal dont rien ne peut donner l'idée. "Le 3 au matin, après une interruption de quelques heures, les coups de tonnerre et la pluie ont recommencé; nous avons pu recueillir une partie des nouvelles de la nuit dernière. La foudre a frappé un bateau chargé de charbon amarré à la Mort-qui-trompe; ce bateau en a détaché quelques autres qui sont allés se briser contre les arches du pont Flévit. On craint d'apprendre de douloureuses nouvelles sur les désastres causés dans nos environs par cette intempérie atmosphérique qui semble destinée à renouveler à un an de distance une partie des maux produits par l'inondation d'octobre et novembre 1840. "Les eaux du Rhône et de la Saône, mais surtout celles de cette dernière rivière, se sont beaucoup élevées."

LES PROJETS DU LIEUTENANT GÉNÉRAL O'DONNELL

Les projets du lieutenant général O'Donnell, depuis long-temps prévus, et que des documents authentiques nous avaient mis à même de signaler, il y a quelques mois, lorsque les journaux révolutionnaires les attribuaient aux carlistes, viennent enfin d'éclater. Placé par les circonstances, dans une position qui n'a permis de connaître à peu près les hommes et les choses en Espagne, permettez-moi de soulever un peu le voile qui les couvre. —Une grande erreur dans laquelle les journaux sont tombés, sans exception, depuis le commencement de cette guerre, a été de classer au rang des révolutionnaires, et même des ennemis personnels de Charles V, tous ceux qui l'ont combattu; aucun n'a voulu connaître le caractère espagnol, aucun n'a voulu se rappeler cette fameuse cérémonie de la jura, dans laquelle Ferdinand, qui connaissait bien sa noblesse, après avoir éloigné des rangs de l'armée les officiers dont l'opinion s'était prononcée d'avance, la réunit autour de son lit de mort, et lui fit prêter serment de fidélité à sa fille comme reine, à sa femme comme régente. —Là est tout le secret de la résistance qu'a rencontrée la légitimité et peut-être aussi de la longueur de cette guerre; mais beaucoup ne servaient Isabelle que comme ce même O'Donnell, et ils pouvaient dire ce qu'il a dit à quelqu'un que je pourrais nommer. "Tu vas ouïr mes frères, où je voudrais être; plus heureux que moi, vous n'êtes pas à la jura; vous n'avez pas donné votre parole au roi lui-même, et un O'Donnell ne manque jamais à sa parole."

SI LA RÉGENTE O'DONNELL

Si le mouvement que vos correspondants prévoient en Catalogne a lieu, il sera probablement dirigé par un général que la même précaution politique de Ferdinand a donné à l'usurpatrice, et qui a payé assez cher son honneur du parjure pour justifier sa conduite en y persistant quand même, ou la racheter, en contribuant à obtenir un résultat impossible sans doute, mais qui n'en est pas moins vivement poursuivi, et que ce n'est ici ni le temps ni le lieu de traiter. Quoi qu'il en soit, croyez que l'immense majorité des officiers d'Isabelle est monarchique; en un mot, c'est l'opinion de 89 corroborée par un engagement solennel. —Peut-être aussi ce sera pour le parti qui se relève un puissant auxiliaire que ces nombreux officiers dupes autant que complices de l'exécrable marché de Vergara. Aucun ne soutiendra le pouvoir honteux d'Espartero; aucun n'a voulu, n'a prévu se ranger sous ses lois dictatoriales. Honteux de l'épithète de sots, qui pour eux se joint à celle de traîtres, ils voudront laver l'aveu et chercher à dissimuler l'autre, et tous sont acquis, sinon déjà de fait, du moins de droit, à l'étendard qui se lève, et que l'adresse des meneurs, et probablement le Machiavel de nos jours, leur a présenté comme un acheminement à autre chose. S'il en est ainsi, comme je n'en doute pas, ils doivent saisir avec empressement cette planche offerte à leur honteux naufrage. —Je le répète, la levée de boucliers d'O'Donnell n'est pas un coup de tête; les O'Donnells sont aussi ambitieux qu'intrepides, mais ils n'ont pas la réputation d'étourdis. Parmi les officiers de la catégorie dont il est question déjà, Urbistondo, Ibero et Ortigoza se sont ralliés à lui. Ne serait-ce pas cet intrepide écervelé de Simon de la Torre qui aurait enlevé Bilbao? Il en est bien capable."

QUANT À MAROTO, IL EST EN DEHORS ET NE PEUT SERVIR NI LA REINE QUI LE MÉPRISE, NI LE ROI QUI L'A VENDU

Quant à Maroto, il est en dehors et ne peut servir ni la reine qui le méprise, ni le roi qui l'a vendu, ni Espartero qu'il jalouse, et que de plus il abhorre depuis vingt-cinq ans avec toute l'ardeur d'une haine espagnole et dont il ne sera pas devenu l'ami depuis qu'il a été sa dupe. Pour lui, à défaut de la justice civile sujette aux circonstances, et de la justice divine qui n'est pas toujours de ce monde, la justice publique le condamne au néant. Le rôle de Monk ne lui est pas possible. —Vous voyez, monsieur, par ce que je viens de vous dire, que la nouvelle guerre civile qui se rallume en Espagne n'est pas sans éléments. Je me garderai bien cependant de rien prédire. Ce n'est pas en présence des nobles infortunés de Bourges que je prophétiserai le triomphe d'O'Donnell. Je ne peux, je ne veux que constater ses chances, surtout s'il se méfie des Tuileries. —Quoi qu'il en soit, voilà la guerre civile se couant de nouveaux seigneurs et de nouvelles torches sur la malheureuse Espagne. Elle est excitée, n'en doutez pas, par la même politique et dans le même but qui entreteniront si long-temps celle qu'hypocritement nos gouvernements disaient ou prétendaient croire terminée à Vergara. —"VICOMTE DE ROCHEMORE D'AGREMONT."

LES CORYPHÉES DU PARTI JOVELLANISTE S'ÉTAIENT DU RESTE DONNÉ RENDEZ-VOUS CHEZ LA REINE-MÈRE

Les coryphées du parti jovellaniste s'étaient du reste donné rendez-vous chez la reine-mère. On cite, dans le nombre, l'ancien patriarche des Indes, M. Aroz; MM. de Zea, Martinez de la Rosa et de Toreno, anciens présidents du conseil de S. M.; MM. le lieutenant-général, prince d'Anglona, le duc de Montellano, le comte d'Onate, le marquis de Santago, grands d'Espagne, le marquis de Terranova, frère du duc d'Osuna; M. le comte de Colombi; M. le marquis d'Elbas; les lieutenant-généraux don José de la Cruz et don Francisco Narvaez; le général Navarrot; M. Prat, ancien consul d'Espagne à Marseille; don Domingo Barralon, ancien corrégidor de Madrid; MM. Donoso Cortés et Pidal, anciens députés; M. Muriel, littérateur; M. Villaspagnol; M. Amil, peintre Aguirra Solate, etc., etc."

TERRENEUVE.—OU LIT DANS LE JOURNAL DU HAVRE

On sait que, par le traité de Versailles de 1763; la France ne possède plus dans l'île de Terre-Neuve qu'un simple droit de pêche sur la partie orientale de la côte, qui s'étend depuis le cap St. Vincent jusqu'à l'extrémité nord de l'île. A cette pointe nord et séparée de la grande terre par un canal de trois lieues environ, se trouve un îlot désert appelé Belle-Île, et appartenant aux Anglais. Ceux-ci n'en font aucun usage; outre qu'ils possèdent en abondance des lieux de pêche plus productifs, cet îlot, exposé aux tempêtes, est d'un accès difficile et dangereux. —Nos pêcheurs qui, en raison des limites restreintes assignées à leur exploitation, ont souvent besoin de chercher des ressources en dehors de leur baie, dans l'arrière-saison et quand la pêche a été mauvaise, envoient leurs bateaux pêcher dans les parages voisins, ou s'établir sur quelque lieu de pêche abandonné; ils appellent cela aller en dégrat. Depuis bien des années, Belle-Île servait à cet usage, et sa proximité avait engagé les capitaines placés dans les baies du Nord et du Querpon à y faire quelques petites expéditions. Jamais cette exploitation momentanée d'un endroit désert et inhabitable n'avait soulevé de contestation, et, en effet, il ne fallait pas moins que l'espèce de désespoir causé par l'insuccès pour donner à nos marins l'audace de s'aventurer sur ce rocher désolé. —Cette année, comme d'habitude, quatre ou cinq cents de nos pêcheurs étaient allés s'y établir, peussent ne pas être inquiétés plus qu'ordinairement, mais ils avaient compté sans leurs hôtes. Au beau milieu de la saison, et quand toutes leurs installations furent faites, le commandant de la station anglaise, trouvant sans doute que cette hospitalité momentanée avait de grands dangers, est venu brusquement, et sans avis préalable, les sommer de vider immédiatement les lieux, sous peine de voir leurs bateaux coulés. Ce qui fut fait, non sans de grands dommages pour nos pauvres pêcheurs, qui se sont retirés après avoir perdu leur temps, leurs peines et leurs frais d'établissement."

SIERRA-LEONE.—OU LIT DANS LA GAZETTE DE GUERNESY, DU 16 OCTOBRE

Le 17 août est décédé à l'âge de 24 ans, à Sierra-Leone, M. Jean Jeremie, fils aîné de feu Messire Jean Jeremie, naguères gouverneur-général de cette colonie. La semaine dernière on a reçu ici une lettre de cet estimable jeune homme, en date du 27 juillet, à laquelle épique lui et Mde. Jeremie, sa mère, étaient en parfaite santé. Le Journal de Londres le Times annonce sa mort en ces termes : "Sierra Leone, le 17 août 1841.—Je suis fâché de vous dire que la saison des pluies cette année a causé de graves maladies et une grande mortalité parmi les nouveaux venus. Parmi ceux-ci est M. Wood, du département civil; Mde. Hodgson est décédée le 10 juillet, et son mari, qui était secrétaire de la colonie, est mort le 26. Ils laissent quatre enfants en bas âge, dans la plus grande détresse. Le pauvre M. Jeremie, fils de notre ci-devant gouverneur, n'est plus. Les plus vieux colons parlent de retourner en Europe, pour éviter le mois de septembre qui est le plus fatal de la saison des pluies dans cette vallée de mort. Les derniers dix jours ont été un peu plus sains; mais la mortalité est effrayante parmi les marins. Il est honteux d'envoyer des navires ici durant les pluies; les équipages entiers ont été enlevés durant les dernières six semaines. Je suis convaincu, mais très-lentement. La mort de M. Jeremie sera une grande perte pour l'Afrique; il eût été un excellent gouverneur."

AMÉRIQUE DU SUD.—ON VIEND DE VOIR QU'UNE RÉVOLUTION MILITAIRE EST COMMENCÉE AU MEXIQUE

On vient de voir qu'une révolution militaire est commencée au

Le combat a été chaud pendant quatre heures; mais Brown, commandant la division de Buenos-Ayres, a été repoussé avec force et a fui à toutes volées. On suppose qu'il a été blessé. La division de Montevideo a perdu un navire qui a coulé sous le boulet. Les autres navires sont plus ou moins avariés. On n'a pas encore de nouvelles des dommages et pertes.

Les lettres suivantes ont été adressées à M. A. HAWKINS, à l'occasion du plan qu'il vient de publier des opérations navales et militaires devant Québec en 1759, par l'honorable E. CARON, maire de cette ville.

Québec, 8 novembre 1841.  
CHER MONSIEUR,  
Par la résolution que j'ai l'honneur de transmettre, vous voyez que le Conseil de Ville de notre cité a su apprécier le mérite de votre "PLAN DES OPERATIONS NAVALES ET MILITAIRES DEVANT QUEBEC," et a décidé de vous en témoigner son approbation, et m'a chargé de lui servir d'organes à cet effet.

En m'acquittant de la tâche agréable qui m'a été déléguée, je vous félicite bien cordialement sur le bon goût que vous avez montré dans le choix du sujet de votre ouvrage, destiné à faire ressortir une partie si intéressante de notre histoire, aussi de la manière habile et élégante d'après laquelle tout a été exécuté. Connaissant les difficultés que vous avez eues à rencontrer et les sacrifices qu'il vous a fallu faire, je dois vous complimenter sur l'énergie et la persévérance que vous avez montrées en cette occasion.

Je ne fais, j'en suis assuré, qu'exprimer l'opinion de notre conseil de ville, lorsque je vous dis que cet ouvrage qui fait tant d'honneur à vous-même, est pour vos concitoyens une production dont ils ont raison d'être fiers, et qu'il leur servira, ainsi que les autres que nous vous sommes déjà redevables, à faire connaître davantage et à recommander notre cité commune.

En terminant, je vous prie d'agréer l'assurance du vif intérêt que je prends au succès de votre entreprise, et des souhaits sincères que je fais qu'elle vous soit aussi profitable et avantageuse que vous méritez qu'elle le soit.  
C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur &c., &c.  
Ed. CARON, Maire de Québec.

ALFRED HAWKINS, Ecr. } Québec.  
Québec, 9 novembre 1841.  
Cher Monsieur.—Je vous prie d'envoyer à notre greffier de la cité six copies de votre plan des opérations navales devant Québec, lesquelles vous seront payées par le Trésorier de la Corporation.

Je regrette que les fonds à notre disposition ne me permettent pas de vous offrir de la part du conseil de ville un encouragement pécuniaire plus considérable, et plus conforme au mérite de la publication que vous venez de faire.  
J'ai l'honneur d'être, &c., &c.  
Ed. CARON, Maire de Québec.

ALFRED HAWKINS, Ecr. } Québec.  
VARIÉTÉS.

TRAIT DE COURAGE D'UNE FILLE.—Quatre jeunes personnes se baignaient sur la plage de Granville, dans un endroit plus élevé que le niveau de la grève; elles ne s'aperçurent pas que la marée les gagnait, et quand elles voulurent revenir, la mer était trop haute. Elles implorèrent du secours, mais il ne se trouvait là que des femmes. Leurs cris furent entendus cependant. Une autre jeune personne, Mlle. Marie Malenfant, âgée de 23 ans, qui sortait elle-même du bain, se dévoua; elle se jeta à la nage et parvint à les ramener toutes quatre sur le rivage. Ce n'est pas, assure-t-on, son premier acte de ce genre.

UN REPAS DE NOCES.—Deux individus se présentèrent, mercredi dernier, chez un traiteur de la barrière du Maine, à Paris; ils viennent, disent-ils, commander un repas de noces pour leur neveu; le nombre des convives doit être de quarante-cinq à cinquante. On dressa le menu, on marchanda; enfin, le prix est arrêté à cinq francs par tête, sans le vin; l'un des deux oncles tira d'une bourse bien garnie deux pièces de vingt francs qui donne au traiteur à titre d'arrhes, et il fut convenu qu'on pourrait se mettre à table le lendemain à trois heures précises.

Le lendemain, les deux oncles, à titre de commissaires de la fête, arrivent un peu avant deux heures, en grande toilette; ils examinent la salle du banquet où le couvert est déjà mis et dans laquelle ils se font servir de l'absinthe; l'un d'eux, pour se mettre à l'aise, ôte son habit, qu'il jette négligemment sur une chaise; un quart d'heure après, tous deux descendent et viennent fumer un cigare sur le seuil de la porte, puis ils se promènent de long en large sur la chaussée et bientôt on ne les aperçoit plus. Cela d'abord n'inspire aucune inquiétude; l'un d'eux est sans habit, ils ne peuvent donc être loin; peut-être sont-ils entrés au café voisin pour y faire une partie de billard. Cependant l'heure fixée arrive, et l'on ne voit pas arriver l'ombre d'une voiture. A trois heures et demie, rien; à quatre heures, le rôti brûlait et les ragouts étaient en péril. Le traiteur monte au salon pour bien s'assurer que l'un de Messieurs les commissaires a laissé son habit. L'habit est là; mais hélas! trente couverts d'argent manquent à l'appel!

Inutile de dire que les convives ne se sont pas présentés. Mais les renseignements recueillis font espérer que ces voleurs ne tarderont pas à être mis sous la main de la justice, s'ils n'y sont déjà à l'heure où nous écrivons.

SANS-SOUCI.—Les journaux de Berlin racontent que le roi Frédéric Guillaume vient d'acheter le fameux moulin de Sans-Souci. Déjà sous le règne précédent, il avait été question de cet achat, ou du moins le méunier de Sans-Souci, pressé d'argent, avait offert de vendre cette chétive propriété. Le vieux roi avait répondu à cette offre, en faisant donner au méunier l'argent dont il avait besoin, et en lui laissant son moulin, afin, dit le prince, de faire subsister un des plus honorables monuments du règne de son aïeul. Ce qui s'était fait il y a peu d'années, vient de se renouveler à peu près. Le roi vient d'acheter Sans-Souci, mais en laissant la jouissance au propriétaire, à la seule condition que son moulin chômera tant que la cour habitera le château.

MARIAGES MIXTES.—Un bref du pape décide la question des mariages mixtes dans les termes suivants:—  
"Lorsque les époux ne voudront pas consentir à élever leurs enfants dans la religion catholique, le curé ne devra leur prêter qu'une assistance purement passive."

M. O'CONNELL ET LES MANUFACTURIERS D'IRLANDE.  
On ne saurait assister sans intérêt aux efforts que fait la malheureuse Irlande pour sortir de l'affligeante situation où elle est placée. Un meeting, qui n'avait aucune couleur politique, s'est tenu lundi (6 septembre) à Dublin, pour aviser aux moyens de donner une nouvelle impulsion aux diverses branches du commerce irlandais. Des représentants de tous les genres d'industrie assistaient à cette réunion. M. O'Connell a rappelé les généreux efforts que le célèbre Pitt avait faits pour rendre à l'Irlande l'activité de son industrie en lui garantissant une entière liberté, et en parlant des entraves que cet homme d'état avait rencontrées dans ses projets, il a fait remarquer que le père de sir Robert Peel, à la tête des manufacturiers d'Angleterre, était venu prier la chambre de s'opposer aux propositions de Pitt, et partant à la prospérité de l'Irlande.

O'Connell n'a été dans cette assemblée ni whig, ni tory, ni radical, il n'y a été qu'irlandais, comme toujours, animé d'un zèle ardent pour la future prospérité de son pays.

En attendant le jour où des réformes législatives viendront régénérer l'Irlande, on ne saurait trop applaudir à ce patriotisme qui s'impose l'obligation de n'acheter pour le besoin de la vie que les produits du sol ou de l'industrie nationale, ainsi qu'il a été décidé dans le meeting.

Sur la proposition d'O'Connell, une association nationale va se former, dont les membres prendront l'engagement de ne porter que des vêtements sortis des manufactures d'Irlande. Un comité commercial sera aussi chargé de proposer les mesures propres à faciliter la consommation de tous les produits nationaux. Le public a accueilli avec enthousiasme ces paroles d'O'Connell: "Je n'ai rien porté qui provient d'une fabrique étrangère, et après avoir usé, toute ma vie, des draps irlandais, j'espère pouvoir être enseveli dans un linceul de manufacture irlandaise."

O'Connell avait rappelé, dans une réunion antérieure, qu'un de ses fils, grand fumeur, ne s'était jamais servi que de pipes irlandaises, afin d'encourager l'industrie nationale, et le meeting dont nous rendons compte aujourd'hui, s'est terminé par un colloque fort piquant entre le héros de l'Irlande et un fabricant chapelier qui réclamait pour son industrie quelque encouragement, et qui observait que chaque année l'Irlande envoie au dehors une somme d'argent considérable pour acheter des chapeaux.

—C'est un chapeau irlandais que je tiens à la main, répond O'Connell. J'ai soigné de ne pas acheter deux chapeaux, j'en ai un seul, et c'est celui-ci que je tiens à la main, car j'ai eu l'accident de me faire une entorse au pied en allant en Angleterre sans un chapeau irlandais. (Rires.)  
—Si vous le permettez, Monsieur, reprend le chapelier, je vous enverrai un vrai chapeau irlandais.  
M. O'Connell.—Celui-ci est à peu près usé, je le veux, mais comment connaître la mesure?

MAREES,  
Du 16 au 22 Novembre.

Jours.	Marée Haute.	Marée Basse.	Fêtes, &c.
Mardi.....	11h 17m 30s	8h 32m	
Mercredi.....	9h 52m	9h 10m	
Jeudi.....	10h 25m	9h 46m	
Vendredi.....	10h 58m	10h 23m	
Samedi.....	10h 43m	11h 1m	
Dimanche.....	11h 20m	11h 40m	
Lundi.....	Point.	12h 47m	

Ces temps sont 1/4 heure avant le retour de la marée.

VENTES PAR LE SHERIFF.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-dessus. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître auant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, excepté dans les cas de Venditum Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre, (writ).

DISTRICT DE QUEBEC.  
Augustin Plaisance contre William Revex, tuteur à Margaret Cairns.—Un emplacement situé à Près-de-Deux, contenant 55 pieds de front sur la profondeur qu'il peut avoir du chemin du roi à aller à la cime du cap. Au bureau du sheriff, le 29 novembre, à 10 heures.  
Hugh Robertson et autres contre Pierre Pelletier curateur à la succession de feu Pierre Desjardins.—Un lot de terre d'environ 200 acres sur un front de 6 acres, borné en front par la rivière Ristigouche, avec une maison et autres bâties, et étant possédé en franc et commun socage. 2. Un lopin de terre situé au côté sud de la rivière West Nouvelle de Carleton, contenant 500 arpents en superficie, avec les bâties et une sucrerie, aussi possédé en franc et commun socage. Au bureau du sheriff, le 8 février, à 10 heures.

13. Massue et P. Boissière contre Théodore Tremblay.—Deux arpents et 2 perches de terre de front sur 25 arpents de profondeur, situés dans la Baie St-Paul, concession Ste-Croix, avec les bâties, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 février, à 10 heures.  
14. Massue et P. Boissière contre Remy Tremblay.—Deux arpents de terre de front moins 10 pieds sur 50 arpents de profondeur, situés dans la paroisse de St-François, concession dite La Petite-Rivière, concession St-Louis dite La Martine, avec les bâties. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 10 février, à 10 heures.  
François Fradet et un autre contre Antoine Couture et Paul Baillargon.—Un emplacement dans le 1er rang de la paroisse de St-Charles, rivière Boyer, contenant 7 perches et demie de front sur 6 perches, et 6 pieds de profondeur, avec une maison de bois à 2 étages, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 15 février, à 10 heures.

15. Julie Martel contre Ignace Martel.—Un lot de terre situé dans la paroisse de St-Ambroise, Côte Ste-Genève, d'environ 12 perches et demie de front sur 25 de profondeur, avec les maisons et grange, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 2 mars, à 10 heures.  
François Bourassa contre Magdeleine Duchon, veuve J. B. Bourassa, l'usufruit et jouissance des lots suivants pendant le vivant de la dite Magdeleine Duchon.—1. Une terre de 5 arpents de front sur 40 de profondeur, située dans la paroisse de St-Joseph de la Pointe-Lévy, bornée par devant au fleuve. 2. Une autre terre située en la dite paroisse, au 2nd rang, contenant 2 arpents et 3 perches de front sur 50 arpents de profondeur, &c. 3. Un constitut sur un capital de \$12 10s. courant. 4. Un constitut de \$6 5s. de capital. 5. Un constitut de \$8 6s. 6. Un constitut de \$6 5s. courant. 7. Un constitut de \$11 11s. et 8d. courant, &c. Lots nos 1 et 2, à la porte de l'église de la dite paroisse, le 15 mars, à 10 heures; et lots nos 3, 4, 5, 6 et 7, au bureau du sheriff, le 14 mars, à 10 heures.

Barthélémy Pénin dit Lachance contre Jean Frédéric Constat.—Un lot de terre en bois déboité, de 5 arpents de front sur 14 de profondeur, situé dans la paroisse de St-Charles, rivière Boyer, concession nommée la Tremblade. 2. Un emplacement non bâti, de 6 perches de front sur 60 de profondeur, situé en la dite paroisse, 1ère concession, au nord de la rivière Boyer, borné par le sud au chemin royal du lieu. 3. Une terre d'un arpent et demi de front sur 40 de profondeur, située au dit lieu, bornée par le sud à la dite rivière, avec une maison en bois et grange, et autres petites bâties, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 15 mars, à 10 heures.

Sir John Caldwell contre Ambrose Lantagne.—Une terre située en la paroisse St-Henry, concession St-Félix, contenant 5 arpents de front sur 50 de profondeur, bornée par devant au chemin du roi, &c. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 15 mars, à 10 heures.  
Philippe Brant contre Théodore Sirois, curateur à la succession de feu Joseph Roy dit Desjardins.—Un lot de terre situé dans le 1er rang des concessions de la seigneurie de Kamouraska, contenant 17 perches de front sur la profondeur qu'il peut avoir, &c. A la porte de l'église de la paroisse de St-Louis de Kamouraska, le 15 mars, à 10 heures.

Philippe Panet contre Augustus Robert Sewell.—1. Une terre située dans le 1er rang de la paroisse de Laval, seigneurie de Beauré, contenant 5 arpents de front sur 20 de profondeur, &c. 2. Une autre terre située au même endroit, de 5 arpents de front sur 20 de profondeur, &c. A la porte de l'église de la paroisse de L'Ange-Gardien, le 15 mars, à 10 heures.  
René Édouard Caron contre François Xavier Guimond.—Une terre contenant 2 arpents de front sur environ 46 de profondeur, située au Petit Village St-Charles, en la paroisse de Lotbinière, bornée en devant au nord, par le chemin du roi. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 21 mars, à 10 heures.  
R. Ed. Caron contre Antoine Ferdinand Germain.—Une terre contenant 2 arpents de front sur 50 de profondeur, située en la paroisse de Lotbinière, bornée en devant au nord par le fleuve St-Laurent. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 21 mars, à 10 heures.

RATIFICATIONS.  
TOUTES les personnes qui peuvent ou prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques en vertu d'un ancien titre ou par toute autre moyen quelconque, dans ou sur les propriétés ci-dessus désignées sont requises de signifier par écrit, leurs oppositions et de les faire au bureau du protonotaire huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande à la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de la faire.

DISTRICT DE QUEBEC.  
Vente par John McLeod & Isaac Dorion.—1. Un emplacement situé au faubourg St-Roch, de 50 pieds de front sur 60 de profondeur, borné par devant au sud à la rue St-Jean, par derrière au nord à la rue Fleury, circonstances et dépendances. Ratification, le 15 février.  
Vente par William D. Levy & Isaac Dorion.—1. D'une terre située en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur, bornée par le fleuve, avec une maison et autres bâties. Ratification, le 15 février.  
2. Une autre terre située en la paroisse de St-Louis, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur, avec la seigneurie de Neuville, &c. Ratification, le 15 février.  
Vente par E. C. Logez et son épouse à John Gordon, d'un lot ou coupe de terrain d'une figure irrégulière, sis dans le faubourg St-Roch d'environ 150 pieds de largeur à son front nord, sur la rue Prince Édouard, avec une maison de bois à deux étages, une manufacture de savon et autres bâties. Ratification, le 15 février.  
Vente par Hammond Owen à John Boaner, du résidu du terme d'un bail emphotéique d'un lot ou coupe de terrain, sis au côté sud au chemin St-Louis ou Grande-Allée, d'une figure irrégulière, et consistant en 200 pieds de front sur une profondeur de 324 pieds, à laquelle le dit lot diminue à 100 pieds et s'étend en arrière sur cette largeur de 100 pieds. Lasting, le 15 février.  
Vente par Pierre Ranson, et épouse à Jeffrey Hale, d'un emplacement situé dans le faubourg St-Jean, sur la nouvelle rue St-Jean, contenant 42 pieds de front et 45 ou environ de profondeur. &c. Ratification, le 15 février.  
Vente par Anna Maria, Eudicia, et Mathilda Mitchell à Jean Telemaire, d'une partie d'emplacement en la paroisse de St-Jean, d'environ 25 pieds de front sur 65 de profondeur, avec la juste moitié de la maison, &c. Ratification, le 17 février.

CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.  
SALLE DU CONSEIL.  
15 Septembre 1841.  
ORDONNE.—Que l'Inspecteur des Chemins soit autorisé à faire strictement exécuter au commencement et durant l'hiver prochain, pour ce qui regarde les TAMBOURS et les SOUPIRAUX, cette partie de la 2e clause du Statut Provincial passé dans la 26e Geo. III, Chap. 9, laquelle défend amplement ou empiètement dans les rues, excepté ce qui est alloué pour des machines, aux maisons érigées avant l'année 1800, et que l'Inspecteur des Chemins en donne avis suffisant dans toutes les gazettes de cette cité.  
Par ordre,  
GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS.  
HOTEL DE VILLE, le 20 septembre 1841.  
EN conséquence de l'ordre ci-dessus, je donne avis par le présent, qu'aucune espèce de Tambours, ou de bûches, ou de fumier, fixés aux soupiraux, ne seront soufferts, projetants dans les rues de cette cité durant l'hiver prochain.  
JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins.

AVIS.  
Le soussigné a été nommé Syndic des biens et effets de SAMUEL LAVERGNE, commerçant, demeurant en la paroisse de St-Léon, dans le comté de St-Maurice, district des Trois-Rivières, lequel syndicat ceux qui doivent au dit Samuel Lavergne sont requis de payer sans délai entre les mains du Syndic, en son étude à Yamachiche.  
PETRUS HUBERT, N. P., Syndic.  
Yamachiche, 20 octobre 1841.

AVIS.  
Le soussigné a été nommé Syndic aux biens et effets de Sieur F. X. alias Exavier Maloin, de Québec, Mre. Maçon et Entrepreneur, Banquetouier, R. G. BELLEAU.  
Québec, 14 octobre 1841.

Le soussigné a été nommé Syndic des biens et effets d'ABRAHAM RICHER, marchand, de la paroisse Ste-Anne d'Yamachiche, Banquetouier; tous ceux qui doivent au dit Abraham Richer sont priés de payer entre les mains du Syndic, en son étude à Yamachiche.  
PETRUS HUBERT, N. P.  
Trois-Rivières, 5 octobre 1841.

ECOLE DU SOIR.  
M. THOM se propose de rouvrir ses classes du soir, le lundi 11 novembre. Assisté de son fils, il continuera d'enseigner les branches ordinaires d'une éducation anglaise, ainsi que celles de la Tenue des Livres, la Navigation, l'Algèbre, et les Mathématiques.—On paie d'avance.  
No. 46, rue St-Jean, 25 octobre 1841.

M. T. F. MOLT, Professeur de Musique se propose d'établir des classes pour l'enseignement de la musique vocale, aux personnes des deux sexes, où l'enseignement sera donné en français.  
La classe des Dames ouvrira dimanche le 5 NOVEMBRE prochain, à 7 heures du soir.—Et celle des Messieurs VENDREDI le 5 NOVEMBRE à la même heure.  
Le prix sera de 10s. par quartier.  
Les personnes désirant joindre ces classes sont priées de vouloir bien le faire savoir à M. MOLT à sa résidence, au coin des rues Ste-Anne et Ste-Ursule en la Haute-ville, Québec, 27 octobre 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS.  
ON demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant.  
Des soumissions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme.  
On prie les parties de spécifier le montant précis à prêter, et le taux de l'intérêt, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission.  
Québec, 24 mars 1841.

CALENDRIER DE QUEBEC POUR 1842.  
A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de la Montagne, n. 19, le CALENDRIER DE QUEBEC, pour l'année 1842, contenant les rubriques ordinaires, une liste correcte du clergé catholique du diocèse de Québec, et une liste des membres des conseils exécutif et législatif, et de l'assemblée législative de la province, &c., &c.  
Québec, 30 octobre 1841.

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, Rue La Montagne, 22.  
INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres, par le Toronto, un assortiment choisi d'articles en sa ligne, consistant en draps fins et superfins, draps carter, buffle et pilote, casimirs et patrons de vestes, épaves de boudriers, gants, galons pour l'élat-major et la marine, boutons de département, bretelles, &c., &c., &c.  
Québec, 22 octobre 1841.

HORATIO CARWELL, RUE LA FABRIQUE, Vis-à-vis le marché de la Haute-Ville.  
PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'en addition à son fonds antérieur de marchandises unies et de goût, il a reçu par le Calcutta et l'Orion un grand assortiment de Flanelles, Couvertes, Mérinos noirs et de couleurs, draps d'Orléans, etc., avec son approvisionnement accoutumé de Fourrures, et un petit assortiment d'Étoffes à manteaux nouvelles, Soieries d'autome, Rubans, Velours, Schâles, Mantilles, etc.  
H. C. devant passer sous peu en Angleterre, pour faire un choix de marchandises pour le printemps prochain, tout son fonds actuel est en vente à des prix très réduits pour argent comptant, et les marchandises encore à arriver seront offertes, bien au dessous des profits accoutumés, son intention étant de clore, s'il est possible, son établissement pour l'hiver.  
Québec, 16 octobre 1841.

FOURRURES DE GOÛT A DES CONDITIONS LIBERALES !!!  
LOUIS MALOIN, MANCHONNIER, AU PEUANT D'OR, RUE ST-JEAN, N. 45.  
INFORME très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a maintenant en vente, en gros et en détail, une grande variété de pelletteries de goût, consistant en Casques de Dames, Colletteries, Pelletteries, Boas, Manchons de différentes pelletteries et de formes variées.  
—AUSSI.— Casques de Loutré, Neutra, Lapin, Rat-Musqué, Mock-fitch, Loup-marin, Caribou, Moutons, Capots et peaux de buffles, etc., etc., etc.  
N. B.—Toutes sortes de pelletteries seront réparées avec ponctualité à un prix réduit, u s  
Le soussigné vient de recevoir sept FORTE-PIANOS NEUFS, qui avec ce qu'il avait déjà, forment un assortiment tel qu'il n'y en a point de supérieur à Québec; à vendre à bon marché, argent comptant ou à crédit approuvé.  
—AUSSI.— Un assortiment élégant de PERRUQUES A PARENTE et TISSUES, CALOTTES et cheveux d'ornement à mettre en œuvre sur commande.  
HUILLE de MACASSAÏ, KALYDOR et ODONTO-ROUILLON.  
BAUME de COLOMBIE d'OLDRIDGE et marchands de goût en grande variété.  
FREDK. WYSE, Haute-ville, rue du Palais, 11; Basse-ville, rue de la Montagne, 26.  
Québec, 29 octobre 1841.

ARRIVEE DU GOUVERNEUR-GENERAL.  
HOTEL DE VILLE, Québec, 3 novembre 1841.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de Ville se propose d'aller, en corps, accompagné de messieurs les Magistrats, accueillir Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL au lieu où il débarquera.  
La procession devra partir du Palais de Justice, une demi-heure avant le temps fixé pour le débarquement de Son Excellence, dont il sera donné avis ultérieur.  
Les Citoyens qui désireraient rendre à Son Excellence cette marque de respect sont respectueusement priés de s'assembler au Palais de Justice assez à bonne heure pour permettre que la procession soit organisée au temps fixé pour son départ.  
Par ordre du Maire,  
GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

ARRIVEE DU GOUVERNEUR-GENERAL, SALLE DU CONSEIL DE VILLE, le 22 octobre 1841.  
ORDONNE.—Que ce conseil aille, en corps, recevoir SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, à son arrivée, et que messieurs les Magistrats et les CROVENS en général soient respectueusement priés de rendre cet honneur à Son Excellence.  
GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.  
Québec, 23 octobre 1841.

En Vente ou à être Loués, et possession donnée immédiatement.  
1. Le Moulin à Scie, érigé sur les bords de la Rivière Beauport, district des Trois-Rivières, dans l'état qu'il est actuellement, avec le terrain qui en dépend.  
2. Le Moulin banal de la Seigneurie de Beauport, avec ses trénaux et travaillants; aussi sur les bords de la dite rivière; ce Moulin est en très bon ordre et mérite l'attention des capitalistes. Le premier lot, par sa proximité de l'immense étendue de bois de commerce qui se trouvent en arrière, mérite aussi l'attention du marchand de bois et autres intéressés à ce commerce.  
Titres, sûrs.—Termes de paiement faciles.  
Pour plus amples particularités s'adresser sur les lieux au Sieur Fournier, méunier, ou à Québec, à M. R. G. Belleau, N. P., ou à M. T. Dénéchaud.  
Québec, 13 octobre 1841.

A LOUER, ET EN DONNER POSSESSION IMMEDIATEMENT, UN QUAI de cinquante pieds de front, à l'entree de la Rivière Saint-Charles, formant l'encoignure des rues Saint-Roch et Saint-François, admirablement adapté pour y déposer les planches et madriers, avec une grande court, étables et hangar. Cette propriété mérite bien l'attention des marchands de bois.  
S'adresser à  
CHARLES SMITH, père.  
Québec, 17 mai 1841.

A VENDRE, tous deux dans le meilleur ordre possible, avec environ 35 arpents de terre en superficie situés au Grand Beauport dans la Baie des Chaleurs, district de Gaspé. Les moulins sont neufs et ne manquent jamais d'eau l'hiver ni l'été, et la terre est en bon état de culture. On donnera des conditions avantageuses et des titres incontestables.  
S'adresser à Bonaventure à N. BOISSONNAULT, écuyer, et à Québec  
LOUIS PANET, notaire.  
Québec, 7 mai 1841.

A VENDRE, UNE MAISON EN PIERRE à deux étages, très-avantageusement située pour le commerce, faisant face à la rue Saint-Paul, et bornée par derrière à la rue Saut-au-Matelot, avec un hangar à deux étages, occupés ci-devant par M. PIERRE BOIVERT. S'adresser à M. JACQUES DELOIR-BAZEZ, Haute-ville, rue St-François, No. 9.  
Québec, 10 avril 1841.

SHAW & CO. IMPORTERS OF HARDWARE &c.  
RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, ET RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.  
JOHN SHAW & Cie. MARCHANDS DE QUINCAILLERIES, DE PEINTURES ET D'OUILLES. Reçoivent en ce moment, par divers bâtimens dans le port, leur approvisionnement d'Autome de QUINCAILLERIES, &c.  
Parmi lesquelles se trouvera un grand assortiment d'articles en cette ligne, tout nombreux par être détaillés dans des bornes d'un avertissement.  
Le tout, avec leur assortiment antérieur, sera vendu à un profit modéré.  
Québec, 15 octobre 1841.

POELES.  
JOHN SHAW & Co., Importateurs de Quincailleries, &c., offrent à vendre: POELES DOUBLES de 23 pieds, Do do de 25 pieds, POELES SIMPLES de 20 pouces, Do do de 24 do, Do do de 30 do, Do do de 36 do.  
POELES DE CUISINE, avec les vaisseaux en fer-blanc complets, POELES DE BUREAU, POELES DE SALLE NOMPAREILS, patrons nouveaux.  
Québec, 15 octobre 1841.

LES SOUSSIGNEES OFFRENT A VENDRE: CENT-CINQUANTE barils Fiches de pontage (Deck head spikes), 100 barils Clous à rosette, Cordages et Chaines pour les vaisseaux, —AUSSI— UNE CONSIGNATION DE CUIR, CONSISTANT EN PEAUX DE VEAUX, BASANES, CUIR FENDU (split), ET UNE VARIETE DE PEAUX DE COULURE.  
JOHN SHAW & CO.  
Québec, 15 octobre 1841.

HUITRES FRAICHES. A VENDRE la cargaison d'HUITRES à bord de la goëlette Good Intent, au quai de Gibb, ci-devant Godic. S'adresser à bord ou à D. FRASER, quai des Indes.  
Québec, 8 novembre 1841.

A VENDRE, CENT tonnes mélasse 18 do de qualité supérieure 17 boucans cassonade 25 tierces do 10 quarts do 30 quarts de gingembre moulu 40 quarts verres coupés supérieure 500 boîtes vitres grandeurs assorties 500 demie-boîtes vitres grandeurs assorties 20 paniers Crown Glas C et CC 8 quarts coupeuse 7 quarts et 1/2 serants Friend 28 boîtes 30 sacs bouchons 6 balles tapis de Bruxelles et Impéria supérieur 137 rouleaux cordage grosseurs assortis 320 boîtes étoupe 500 rouleaux toile à voile Nos. 1 à 7 3 hache-paille de fonte à patente 1 cabestan do do 4 caisses chapeaux de cuir 40 boîtes peinture verte  
GEO. BURNS SYMES, 14 septembre 1841, rue St-Pierre.

EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE: 294 QUARTS MAQUEREAU No. 3 56 demi-quarts do 6 quarts do No. 2.  
R. PENISTON, 22 juillet 1841, Quai des Indes.

MAQUEREAU, TRENTA quarts, dans le meilleur ordre, qui vient d'être reçus et à vendre par H. MURRAY, rue Notre-Dame.  
Québec, 17 juillet 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NIELSON de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NIELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NIELSON, 13 novembre 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NIELSON de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NIELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NIELSON, 13 novembre 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NIELSON de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NIELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NIELSON, 13 novembre 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NIELSON de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NIELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NIELSON, 13 novembre 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N. 19, par WILLIAM NIELSON de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NIELSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NIELSON, 13 novembre 1841.